

## AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

N°AURA-2018-Exp-028

Conseil Scientifique Régional du patrimoine naturel

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Référence du Projet (N° ONAGRE) : 2018-04-17-00578

Dénomination du projet : capture suivie d'un relâcher immédiat sur place, marquage par pose d'émetteurs, transport et détention de cadavres de Chiroptères à l'exclusion des espèces figurant à l'arrêté ministériel du 9 juillet 1999 (espèces menacées d'extinction)

Lieu des opérations : Ensemble des 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Bénéficiaire : Groupe Chiroptères Auvergne-Rhône-Alpes

### MOTIVATION OU CONDITIONS

Le groupe Chiroptères de la région AURA, dont les coordinateurs locaux sont M. Lilian Girard de l'association chauves-souris Auvergne et Mme Céline le Barz de la ligue de protection des oiseaux présente une demande groupée de dérogation pour la capture suivie d'un relâcher immédiat sur place, transport et détention de cadavres de Chiroptères, à l'exclusion des espèces listées à l'arrêté ministériel du 9 juillet 1999.

Il s'agit d'une demande de renouvellement d'autorisations préfectorales pour la période 2018/2022.

La demande s'inscrit dans le cadre du plan national et régional d'actions en faveur des Chiroptères.

L'ensemble des opérations est réalisé par des personnes formées à la manipulation des Chiroptères et les matériels utilisés sont sans risque de blessure pour les animaux.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE      Romain Riols

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS    FAVORABLE    X      FAVORABLE SOUS CONDITIONS      DÉFAVORABLE

FAIT LE 12/06/2018

SIGNATURE

